

Situation des personnes bénéficiant de l'AAH

13^{ème} législature

Question écrite n° 23222 de M. Jean-Pierre Placade (Haute-Garonne - RDSE)

publiée dans le JO Sénat du 05/04/2012 - page 822

M. Jean-Pierre Placade attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale concernant le fait que 950 000 bénéficiaires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) mais aussi les bénéficiaires de rentes accident du travail ou de pensions d'invalidité vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Si l'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés de 25 % en cinq ans est une bonne chose, pour nombre de ces personnes, elle est absorbée par les nouveaux frais supplémentaires auxquels doivent faire face des personnes déjà en grande précarité : hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités journalières, moindre remboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles, mais aussi la hausse du coût de la vie.

De plus, les bénéficiaires de rentes ou de pensions d'invalidité ont été écartés de toute augmentation et ont donc subi une dégradation importante de leurs conditions de vie.

Au vu de ces situations, il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour permettre aux personnes atteintes de handicap de pouvoir vivre plus décemment.

En attente de réponse du Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte

Valider